

Les relations collectives de travail



Présentiel : 1 jour



Equipes Ressources Humaines et relations sociales, juristes, dirigeants



790€ HT par personne, soit 948€ TTC



Formation animée par un avocat du Cabinet CWA



PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES MOBILISÉES

Une pédagogie active, ludique et participative, des séquences variées et rythmées : Apports sur les concepts clés, exercices pratiques, débriefing collectif.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **En début de formation :** Quiz de positionnement
- **En fin de formation :** Quiz d'évaluation des acquis

MODALITÉS D'ACCÈS

Distanciel : Formation à distance animée à partir d'une plateforme collaborative. Disposer d'une connexion Internet, d'un ordinateur et idéalement d'un casque. Une assistance technique est assurée par ERYS auprès du participant.

Présentiel : Formation dans les locaux mis à disposition par ERYS ou par l'entreprise cliente, Salles de formation équipées de paper board, wifi, et accessibles en transports (métro, tram, voiture, bus...). Votre convocation comportera un plan d'accès.

Réponse à vos demandes sous 72h et entrée en formation au plus tard dans les 60 jours de la demande de formation.

ACCESSIBILITÉ

Nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique aux personnes en situations de handicap.



OBJECTIFS

- Connaître le rôle et les différentes attributions des représentants du personnel.
- Maîtriser les prérogatives et moyens d'actions dont disposent les représentants du personnel dans l'exercice de leur mandat pour parvenir à un dialogue social structuré et constructif.
- Savoir gérer un représentant du personnel dans la relation de travail.



PROGRAMME

Les différentes catégories de représentants du personnel

- Cadre de mise en place et cartographie des IRP, la notion d'UES
- Brefs rappels sur l'élection des membres du CSE (déroulement, électoral, éligibilité) et ses enjeux
- Notions de droit syndical : représentativité / les différents mandats syndicaux (DS, DSC, RSS, RSCSE, RS CSEC) / Désignations / notions de négociation collective
- Durée des mandats

Les attributions des différents représentants du personnel

- Les attributions des différents acteurs syndicaux
- Les attributions du CSE :
 - Les réclamations individuelles et collectives
 - Les attributions économiques et professionnelles
 - Les attributions en lien avec la santé, la sécurité et les conditions de travail
 - Les droits d'alerte et les expertises
 - Les attributions sociales et culturelles

Les prérogatives des représentants du personnel

- Les moyens financiers
- Locaux
- Les heures de délégations
- Les réunions
- La liberté de déplacement
- Les moyens de communication
- Les formations

Statut protecteur des représentants du personnel ou comment gérer le représentant du personnel dans le cadre de l'exécution du contrat de travail.

- Les règles de protection des représentants du personnel
- La gestion de carrière des représentants du personnel :
 - Entretiens de début et de fin de mandat
 - Garantie d'évolution salariale
 - L'évaluation annuelle
 - La définition des objectifs et de la rémunération variable
 - Modifier les conditions de travail
 - Peut-on sanctionner un représentant du personnel ?
 - Le risque de délit d'entrave.

